

CANTON de LUNERAY

COMMUNE DE LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

Présents : M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme MORIN, Mme NIGER, Mme NEVEU,
M. LARCHEVEQUE, Mme ANTHORE, M. SER Y

Absentes excusées avec pouvoir : Mme SUZANNE (pouvoir à Mme NEVEU)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme NIGER)

Absents excusés sans pouvoir : M. LUCCHETA, M. PHILIPPE, Mme CANU, Mme ROSSITER,
Mme GILLES

M. SER Y est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2018, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, une question est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.

Communications du Maire :

-la commune percevra un montant de 35 360 € au titre de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 2018 ;

-une somme de 1 583 € est attribuée à la commune par le Département de Seine-Maritime pour le financement de l'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-un accord est donné pour mettre la salle de danse à disposition de l'association Marakana (Ste Marguerite sur Mer) les dimanches 9 et 16 décembre 2018, moyennant le versement d'un tarif de location de 66 €.

-le conseil municipal décide d'accéder à la demande de dérogation au repos dominical présentée par le magasin Auchan Supermarché pour les dimanches 22 et 29 décembre 2019.

-2 subventions sont accordées : l'une de 500 € pour l'association Buchenwald Dora et Kommandos (voyage de collégiens dans les camps de concentration), l'autre de 2 000 € pour le Comité de jumelage Luneray-Deutsch Evern (30^{ème} anniversaire).

-la redevance d'occupation du domaine public qu'Orange devra verser à la commune pour l'année 2018 est fixée à 3 051,90 €.

-il est décidé de :

.renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2019. Coût annuel par agent : 69 €.

.recruter 5 agents vacataires pour effectuer le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019.

-le conseil municipal accepte de verser à la commune de Doudeville une somme de 1 342,75 € au titre des frais de scolarisation d'un enfant en CLIS en 2012 et 2013.

-dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales et de la création du Répertoire Electoral Unique (REU), M. Philippe LARCHEVEQUE est désigné pour siéger au sein de la commission de contrôle.

-en matière de travaux, le conseil donne son accord pour :

.la création d'un trottoir et la réfection du parking, au niveau du stade de Gruchet-Saint-Siméon. Ces travaux seront réalisés et financés en 2019 par la commune de Gruchet à l'occasion de sa 2^{ème} tranche de travaux sur la RD70.

.la construction de 6 vestiaires de football et d'une salle polyvalente sportive, rue des Ecuyers, pour un coût prévisionnel de 1 048 967,70 €. Des subventions seront sollicitées auprès du Département, de l'Etat, de la Fédération Française de Football, de la Région, et du Centre National de Développement du Sport.

-sur proposition de la Commission Enseignement, un spectacle sera offert aux enfants de l'école maternelle : « Orchidée et les mystères de la forêt » par la compagnie Coconut. Spectacle qui aura lieu à l'école le 7 février 2019. Coût pour la commune : 550 €.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.